

ÉMILIE VOUS ÉCRIT

Janvier 2021

Numéro 7

« Les héros masqués à la rescousse... »

Mot de la direction

En ces temps d'incertitude, nous tenons à vous souhaiter le meilleur pour 2021. Il est important de prendre soin de vous et de votre famille car votre santé nous tient à cœur.

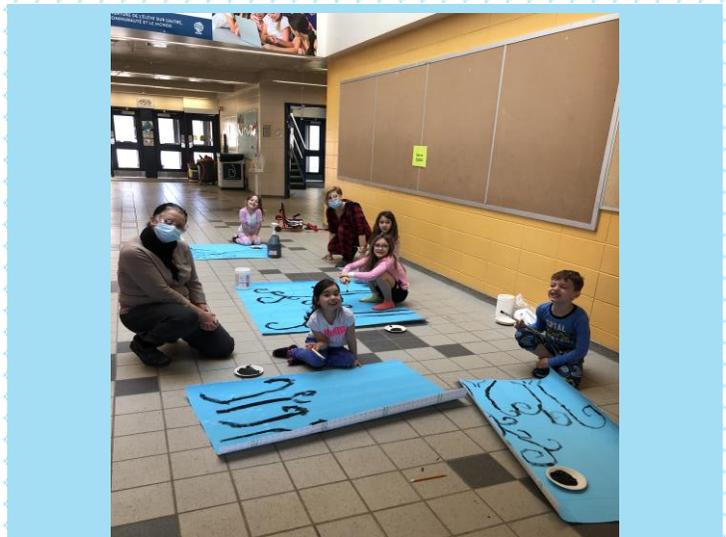
Il est maintenant temps de reprendre la routine scolaire et nous sommes très heureux de pouvoir retrouver vos enfants, nos élèves, en présentiel dès lundi le 11 janvier.

Malgré les restrictions qu'imposent les mesures sanitaires actuelles, soyez assurés que nous avons le souci d'offrir à nos élèves la meilleure éducation possible dans un climat scolaire bienveillant et stimulant. L'année 2021 sera parsemée de plusieurs projets tous plus intéressants les uns que les autres qui seront vécus dans les bulles classes respectives.

Nous poursuivons également nos défis école de Fabio qui mettent en lumière les grandes forces de caractère et les valeurs importantes dans notre école. Nous poursuivons d'ailleurs en janvier notre défi sur les 3G : gratitude, générosité et gentillesse.

Au nom de toute l'équipe-école Émilie-Gamelin, nous vous souhaitons une bonne année 2021!

Francine Lavergne, directrice
Marilène Forget, directrice adjointe



Bonne année 2021!



Conseil d'établissement

La prochaine séance du conseil d'établissement aura lieu le mercredi 17 février à 18h30 virtuellement via la plateforme TEAMS.

Relevés fiscaux - Service de garde

En février, les relevés fiscaux seront émis pour les frais de garde de l'année 2020. Vous devrez avoir complété vos paiements d'ici le 22 janvier 2021 afin que tous les montants éligibles soient comptabilisés sur votre relevé. Exceptionnellement, les relevés seront envoyés par la poste au cours du mois de février.



Nouvelles mesures sanitaires annoncées par le premier ministre

À partir de lundi 11 janvier 2021, le port du couvre-visage sera obligatoire **pour tous les élèves du primaire (de la 1^{re} à la 6^e année)** dans les déplacements et les aires communes. **Cela inclut également les déplacements extérieurs sur le terrain de l'école et dans l'autobus.** À cela, le premier ministre a ajouté que **les élèves du 3^e cycle (5^e-6^e années) devront porter le masque en tout temps, même en classe.** Pour les élèves du préscolaire, le port du masque est recommandé, mais non obligatoire.

Dans un communiqué, le gouvernement a précisé que les couvre-visages devront être fournis par les parents des élèves du primaire. Vous pouvez utiliser le couvre-visage qui vous a été remis à la rentrée scolaire aux couleurs de notre école. Nous vous suggérons de prévoir un deuxième couvre-visage pour votre enfant afin qu'il puisse le changer en cas de besoin.

Prochaine journée pédagogique

Vendredi 29 janvier 2021

Stationnement à l'école

Un simple rappel pour vous mentionner que le stationnement de l'école est réservé aux membres du personnel. Il est possible de vous stationner sur le boulevard des Mésanges ou dans le stationnement de la ville.



Magnifique création collective réalisée par nos élèves du service de garde (7 janvier 2021)

Remise du 1^{er} bulletin – Modifications au régime pédagogique

Tel qu'il a été annoncé par le ministre de l'Éducation à la conférence de presse aujourd'hui, le régime pédagogique de l'éducation préscolaire et primaire a été modifié permettant le report du premier bulletin au plus tard le 5 février, au besoin.

Des rencontres virtuelles seront offertes pour assurer le suivi des élèves qui présentent des besoins particuliers ou sur demande des parents. Vous recevrez plus d'informations de l'enseignant de votre enfant à ce sujet au cours du mois de janvier.

Annulation des épreuves ministérielles

Tel qu'il a été annoncé par le ministre de l'Éducation à la conférence de presse d'aujourd'hui, les épreuves ministérielles prévues pour les élèves de 4^e et de 6^e années sont annulées pour l'année scolaire 2020-2021.

Mesures sanitaires sur le terrain de l'école

Nous vous rappelons les mesures suivantes à respecter au moment d'aller reconduire et chercher vos enfants sur le terrain de l'école :

- Respect de la distanciation de 2 mètres entre les bulles familiales.
- Port du couvre-visage obligatoire sur le terrain de l'école.
- Respect de la zone d'attente des parents pour permettre la circulation de nos élèves pendant les périodes de déplacements.

Lorsque c'est possible, nous vous suggérons d'établir un point de rencontre avec votre enfant à l'extérieur du terrain de l'école pour éviter les rassemblements.

Merci de nous aider à respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Symptômes liés à la COVID-19

Vous devez garder vos enfants à la maison si ces derniers éprouvent des symptômes en lien avec la COVID-19 et d'en aviser le secrétariat le plus rapidement possible.

Le ministre de l'Éducation a mentionné lors de sa conférence de presse qu'il recommande de faire passer un test de dépistage **aussitôt** que vos enfants présentent des symptômes.

Merci de votre collaboration.

Fréquentation obligatoire de l'école

Nous comprenons que cette pandémie vient avec son lot de stress et d'anxiété. Sachez que nos mesures sanitaires en place respectent les exigences de la Santé publique.

Nous vous rappelons que la fréquentation scolaire demeure obligatoire pour tous les élèves de l'école. Dans l'éventualité où votre famille doit se placer en isolement préventif (présence de symptômes, en attente d'un résultat ou un résultat positif à la COVID-19), l'enseignant de votre enfant fournira un plan de travail afin que celui-ci puisse poursuivre ses apprentissages.

Toutefois, si vous prenez la décision de retirer votre enfant pour d'autres raisons, l'enseignant n'est pas tenu de fournir un plan de travail et la période d'absence sera consignée comme une absence non motivée en lien avec la fréquentation scolaire.

